



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E34797

VALABLE JUSQU'AU 23/05/2027

ÉDITÉ LE

19/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1987

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 21/04/2016
120 000

Raison sociale : BAUDRAS ET FILS

31 RUE DU PETIT MOUESSE
58000 NEVERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS B340174051

Siret : 340 174 051 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 1812493-58

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 304765111803

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 304765111803

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 86 61 44 91

Portable : 06 88 05 25 64

Fax :

Site Internet : <http://www.baudras.fr>

E-mail : baudras@baudras.fr

Responsabilité légale :

DE WITTE ALEXIS, FLORENT PRÉSIDENT / REPRESENTÉ PAR ALEXIS DE WITTE
ADW FINANCE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 13/06/2023 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 13/06/2023 |
| 5311 | Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 13/06/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 13/06/2023 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 13/06/2023 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 13/06/2023 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 13/06/2023 |
| o Ventilation mécanique | 13/06/2023 |

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.